

8. Annexes

8.2 Autres annexes volontairement transmise par le maître d'ouvrage

Annexe 7 – Complément à la rubrique 4 du cerfa 14734*03

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le golfe de Lava, une zone de mouillage forains s'est développée, impactant fortement les fonds marins du site.

Cette zone, dite du Port provençal, est située sur la partie nord de la plage de Lava (commune d'Appietto). Selon les années, jusqu'à 114 navires ont été recensés au mouillage en période estivale. Afin de préserver le milieu naturel tout en répondant à la fréquentation, la CAPA souhaite initier la mise en place de zones de mouillage organisées réparties sur les parties Nord et Sud du Golfe de Lava, en accord avec La commune d'Appietto.

Ce projet est inscrit dans le schéma régional du développement de la plaisance.

Le projet de mise en place d'une zone de mouillage organisée au niveau du Golfe de Lava vise à améliorer l'état du site. En effet, les travaux consisteront en une dépollution du site puis en la mise en place de la zone de mouillages organisée comprenant les nouveaux dispositifs écologiques. Ce projet prévoit d'accueillir un total de 141 navires : 108 résidents et 33 escales.

4.2 Objectifs du projet

Afin de sécuriser, réglementer et favoriser les pratiques des activités nautiques sur le secteur, tout en préservant les habitats marins, la mise en place d'une zone de mouillages organisée au niveau du Port Provençal (commune d'Appietto) est souhaitée.

Des mouillages fixes bien dimensionnés et conçus permettront de préserver au mieux l'environnement marin sur l'ensemble du golfe de Lava, contrairement aux mouillages sauvages (ancre, ragage de la chaîne).

Les enjeux principaux de la création d'une zone de mouillage organisé :

- ◆ Dépolluer les sites ;
- ◆ Préserver l'environnement en mettant fin au mouillage sauvage ;
- ◆ Structurer, organiser et réglementer l'activité des mouillages ;
- ◆ Régulariser l'occupation des mouillages des navires sur le Domaine Public Maritime ;
- ◆ Sécuriser les opérations de mouillages (balisage, adéquation avec le matériel utilisé...) ;
- ◆ Assurer une meilleure gestion des mouillages ;
- ◆ Optimiser les services pour les usagers (accessibilité, exploitation du site ...).

Les mouillages seront accessibles pendant la période de mai à fin septembre. Les bouées de surface seront retirées le reste de l'année.